

DU RUANDA-URUNDI  
URUNDA-URUNDI GEBIED

Kigali , le 11 mars 1960  
, de

(1) N°

/D.21/833/J.G

1222	Ai 14
	1878/60
	ATAP

Réf. n° :

Annexe

Bijlage :

Objet

Voorwerp :

Distances RUKARA français

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
RUHENGERI.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

*joindre*  
/ Suite à votre lettre n° A/3133/Ai 14 du 16 octobre 1959, j'ai l'honneur de vous informer que je marque mon accord à votre proposition de soumettre tous les litiges concernant les terres de Rukaza à la compétence du Tribunal du Mwami. Je vous saurai gré de bien vouloir m'informer de la suite intervenue dans cette affaire.-

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI  
A. VANDEPLAS,



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.